

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le : 3 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril, à 20 heures30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, Mme JOBLET Brigitte, M. CLAUDE Jérôme, GRENECHE Sandrine, CHAUVIN Arnaud, formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte,

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL "Le hameau du Chêne" :
Vote du COMPTE ADMINISTRATIF et du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2017

Vu le budget Lotissement communal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2017.

Il se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u>	50 000.00 €	(recettes réelles)
<u>Dépenses</u>	1 796.92 €	(dépenses réelles)

Excédent de fonctionnement au 31/12/2017 : 91 037.61 € (dont excédent reporté 2016)

Section d'investissement :

Dépenses	9 328.14 €	(dépenses réelles)
Déficit 2016	7 855.26 €	
<u>Recettes</u>	00 €	(recettes réelles)

Déficit d'investissement au 31/12/ 2017 : 17 183.40 €

Excédent global de clôture au 31/12/2017 : 73 854.21 €

- approuve le compte administratif mis au vote par Monsieur CLAUDE Jérôme (Monsieur Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2017,

- Excédent de fonctionnement : 91 037.61€
- Déficit d'investissement : 17 183.40 €,

Considérant qu'aucune écriture n'a été réalisée sur cet exercice,
Statue sur l'affectation des résultats de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats en reports en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget 2018.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOGEMENT SOCIAUX 2018

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2018. Les prévisions de dépenses et recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 16 235 €
- Section d'investissement : 11 811 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget 2018. Les prévisions de dépenses et recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 229 222.34 €
- Section d'investissement : 164 271.03 €

VOTE DU BUDGET - année 2018 :

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget principal 2018. Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : 411 736 €
- Section d'investissement : 454 548.58 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu l'état 1259 établi par les services fiscaux d'Eure et Loir, sur les bases d'imposition 2018 révisé
Le Conseil Municipal :

- **vote le produit nécessaire à l'équilibre du budget** réparti comme suit :

- produit attendu (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur le bâti et le non bâti) 159 102 €
- allocations compensatrices relatives aux exonérations et abattements de taxes (TH, TFB et TFNB) 9 631 €
- prélèvement GIR (Garantie individuelle de Ressource) - 37 451 €

Produit nécessaire au budget : 131 282 €

Produit attendu : 159 102 €

Produit à taux constants, 159 102 € coefficient de variation proportionnelle est égal à : = 1.000000,

- **fixe les taux pour l'année 2018, identiques à l'année 2017 :**

TH (taxe d'habitation)	17.81%	produit attendu :	87 946 €
FB (taxe foncière bâti) (au lieu de 13.86%)	13.48%	produit attendu :	41 181 €
FNB (taxe foncière non bâti)	40.95%	produit attendu :	<u>29 975 €</u>
			159 102 €

Travaux de voirie :

Réfection de voies communales (renforcement de chaussées - enduit)

- Chemin de La Pousseraie
- Le Chêne
- Aménagement bordures dans cimetière

Vu l'estimation des travaux établie par la ATD à 15 859.60€ HT, Vu les crédits inscrits budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour lancer la consultation selon la procédure adaptée, art. 28 du C.M
- Charge le Maire de consulter les entreprises

Projet de travaux de voirie 2018 – projet de convention ATD

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale départementale sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi, la commune de TRIZAY-COUTRETOT SAINT SERGE peut faire appel à l'Ap

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de solliciter l'assistance de l'Agence technique départementale,
- d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'ATD.

Demande de subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation, 1^{ère} part, au titre de l'année 2018

Vu le règlement du Fonds Départemental de Péréquation applicable pour l'année 2018, Vu les investissements réalisés ou engagés depuis le 1^{er} janvier 2018, imputés en section d'investissements du budget principal,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une subvention de 17 500€ et d'un pourcentage de 40%, pour l'année 2018,

Considérant les finances de la commune,

Considérant les investissements réalisés ou engagés,

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une 1^{ère} subvention sur le fonds de péréquation, 1^{ère} part, auprès du Conseil Départemental, au titre de l'année 2018.

Un tableau récapitulatif des dépenses mandatées et précisant les aides spécifiques obtenues sera joint à la demande.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Monsieur Le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur la création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui a été délibérée par le Conseil communautaire en date du 17 mars 2015.

Cette commission, obligatoire dans les Communautés de communes ayant adopté la fiscalité professionnelle unique, a pour mission d'évaluer les montants des charges financières transférées entre les Communes et Communauté de communes lors de transfert de compétences.

Les membres de la CLECT doivent être désignés par les Conseils municipaux, représentés par un titulaire et 1 suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal propose :

- 1 titulaire : Monsieur Bertrand de Monicault
- 1 suppléant : Monsieur Yves Callaud.

Entretien des jardins : Un devis pour les entretiens saisonniers des espaces jardins établi par Monsieur LEFEVRE estimé à 2 jours et demi, à 2 personnes et 3 fois par an est accepté pour un montant annuel de 3 600€.

Fauchage et élagage des chemins : Elag 72 est à nouveau sollicité.

Achat d'un tracteur tondeuse : La proposition de Monsieur Aguilé pour un tracteur KWD 1260 pour un montant HT de 18 800€ est retenue.

Réfection du socle du calvaire (route de Brunelles) : Le devis de l'entreprise FEBRE pour un montant de 1 700€ est retenu.

Animations

29 avril : assemblée Générale des Anciens Combattants de l'U.N.C Départementale (salle de la Métairie),

1^{er} juillet : Communes ouvertes – animation de la vallée de la Berthe, cyclotourisme, exposition du Parc du Perche (20 ans du Parc), ouverture de l'atelier poterie à Coutretôt.